



**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal
de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 6 mai 2025 à 19 h 23 en la
salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)**

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Olivier Prigent, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Monsieur Jean St-Antoine, directeur des affaires
juridiques et greffier

Est absent: Monsieur Denis Ladouceur, conseiller

2025-05-124 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 6 mai 2025 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-05-125 2. POLITIQUE NUMÉRO LO-2025-02 - POLITIQUE CULTURELLE - ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Politique culturelle municipale reflète les aspirations de la communauté et favorise l'accès à la culture pour tous;

CONSIDÉRANT que cette Politique permet de structurer l'action culturelle de la Ville et d'optimiser les ressources et les opportunités de financement;

CONSIDÉRANT que la Politique culturelle s'inscrit en cohérence avec la mission de la Ville de placer le citoyen au cœur de ses priorités.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par le conseiller Olivier Prigent, et résolu:

D'ADOPTER la politique numéro LO-2025-02 intitulée "Politique culturelle".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-05-126 3. POLITIQUE NUMÉRO LO-2025-03 - POLITIQUE FAMILIALE ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS 2025-2028 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite améliorer la qualité de vie de ses citoyens de tous âges, tant des familles que des aînés;

CONSIDÉRANT que la Politique Familiale et Municipalité Amie des Aînés constitue un document d'orientation stratégique qui vise à renforcer l'offre de services municipaux, à favoriser l'inclusion sociale

et à promouvoir un milieu de vie accueillant, accessible et adapté aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT que cette Politique reflète l'engagement de la Ville à soutenir le bien-être de sa collectivité et à mettre en place des conditions favorables à l'épanouissement de chaque citoyen.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers, et résolu:

D'ADOPTER la politique numéro LO-2025-03 intitulée "Politique Familiale et municipalité des aînés (MADA) 2025-2025".

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-05-127 4. PLAN DE MOBILITÉ ACTIVE 2025-2035 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se doter d'une vision globale de la mobilité active intégrant tous les types d'usagers sur un horizon de 10 ans;

CONSIDÉRANT que le Plan de mobilité active vise à favoriser une complémentarité entre tous les modes de transport et à augmenter l'utilisation des modes actifs;

CONSIDÉRANT que ce plan propose des mesures destinées à accroître la marche, l'usage du vélo et d'autres modes actifs, tout en réduisant le recours à la voiture à occupant unique;

CONSIDÉRANT que le Plan de mobilité active mise sur l'élaboration de stratégies assurant des déplacements sécuritaires et conviviaux pour les piétons et les cyclistes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Olivier Prigent, et résolu:

D'ADOPTER le plan de mobilité active 2025-2035.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2025-05-128 5. DOSSIER DE L'EMPLOYÉ - MESURE DISCIPLINAIRE

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice des ressources humaines à l'égard de l'employé numéro 1072.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Marc Deslauriers et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 1072 sans solde, et ce, pendant 1 jour.

QUE la date de suspension soit déterminée ultérieurement par la direction du service concerné.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 19 H 24.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 13 MAI 2025.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

JEAN ST-ANTOINE, AVOCAT OMA
GREFFIER